

ARRÊTÉ N° 2026_018 ETABLISSANT LE TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE L'ANNEE 2026

Le Maire de la commune de Riaillé,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n°07-084 en date du 11/07/2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 12/06/2007,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 07/12/2021 après avis du comité technique en date du 30/11/2021,
Vu la liste des agents promouvables à un avancement de grade au cours de l'année 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel, Echelon, Ancienneté	Promouvable à partir du
DELAUNAY Sandrine	Rédacteur - 10ème échelon	01/09/2026

Part Hommes / Femmes des agents promouvables *			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel, Echelon, Ancienneté	Promouvable à partir du
LIEGEARD Hélène	Adjoint technique - 7ème échelon	01/09/2026

Part Hommes / Femmes des agents promouvables *			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement